**L'ADEME signe un accord-cadre avec le Grand Lyon**

**01/06/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

*Michèle Pappalardo, présidente de l'ADEME et Gérard Collomb, sénateur-maire de Lyon et président du Grand Lyon ont signé le 1er juin à Lyon un accord-cadre de partenariat autour du développement durable, le premier de ce type*

Cet accord, d'une durée de six ans (2005-2010) doit permettre de mettre en visibilité et en cohérence notre coopération sur les différentes thématiques du développement durable : **les énergies, l'urbanisme, les déplacements, le bâtiment, la qualité de l'air, les déchets et l'action internationale.**

**Il s'agit du premier accord-cadre de ce genre signé par l'ADEME avec une grande collectivité territoriale, au-delà des partenariats qu'elle entretient depuis de nombreuses années avec les départements et les régions**. Le Grand Lyon est en effet une des premières communautés urbaines de France (55 communes, 1,2 million d'habitants). **Il marque la volonté conjointe de l'ADEME et du Grand Lyon de valoriser les efforts entrepris de longue date dans un cadre global et structurant.**

**Ce premier accord-cadre ouvre la voie à des partenariats renforcés avec les collectivités territoriales, et plus spécifiquement les grandes agglomérations, qui sont devenus des acteurs majeurs du**

**Contact**

* Relations Presse ADEME

Golin Harris  
[Cécile Lardillon, Coralie Ménard, Natacha Minier](mailto:servicedepresseademe@golinharris.com)Tél. : 01 40 41 55 01